

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PIÈGES ADHÉSIFS À BASE DE GLU CATCHMASTER™

Code du produit : 72MB, 72PBM, 72MB4.5, 72MBGL, 72TC, 72TB, 72TBPB, 150MBGL, 60RBGL, 24GRB, 24GRB - SUPER, 48R, 48RNHP, 48RB, 48ROOF, 48WRG, 96M, 100FF, 100I, 150RI, 288I, 812B, BG-1-84, BG-5-84, 9FS15, 9FSKIT, 900PRO, 907, 912, 924, 925, 927, 928, 930, 948, 960PLL, 961PLL, 962, 9144B4, 9144M4, BDS, ECOTRAP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

DISPOSITIFS ADHÉSIFS POUR LA DÉTECTION DES RONGEURS ET DES INSECTES NUISIBLES.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : DAKEM

Adresse : 7, rue Paul Bert 92400 COURBEVOIE FRANCE

Téléphone : 01.47.82.79.07 Fax : 01.47.86.34.73

Email : info@dakem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33.(0)1.45.42.59.59

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange ne contient pas d'éléments classés comme dangereux.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :

Non concerné.

Mention d'avertissement :

Non concerné.

Identificateur du produit :

Non concerné.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

Non concerné.

Conseils de prudence – Généraux :

Non concerné.

Conseils de prudence – Prévention :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence – Intervention :

Non concerné.

Conseils de prudence – Élimination :

P501 Éliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le second cas, le recyclage de l'emballage sera proscrit.

Autres informations :

Extrêmement collant, éviter tout contact avec la peau et les yeux.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
-	-	-	-	-

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Non concerné.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Utiliser de la glace ou une huile minérale pour libérer les humains ou les animaux.

En cas de contact avec l'adhésif, les traces de glu peuvent être éliminées à l'aide d'un diluant ou dissolvant.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Non concerné.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non concerné.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un solvant ou de l'essence.

L'élimination pourra être effectuée avec les ordures ménagères.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Prévention des incendies :

Non concerné.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Équipements et procédures interdits :

Non concerné.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Non concerné.

- Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

- Protection des mains

Non concerné.

- Protection du corps

Éviter le contact avec la peau.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État Physique : Solide pâteux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non concerné
Point d'ébullition :	Non concerné
Intervalle de Point Éclair :	Non concerné
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné
Densité :	Non concerné
Hydrosolubilité :	Insoluble
Viscosité :	Non concerné
Point/intervalle de fusion :	Non concerné
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non concerné.

10.4. Conditions à éviter

Non concerné.

10.5. Matières incompatibles

Non concerné.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.2. Mélange

Aucune donnée n'est disponible.

IATA	Classe	2° Étiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012

- Informations relatives à l'emballage :

Non concerné.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

Non concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :

Non concerné.

Phrases de risque :

Non concerné.

Phrases de sécurité :

S2

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Éliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le second cas, le recyclage de l'emballage sera proscrit.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

Aucun.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).